



13 PRD Charly Haenni à la tête du parti cantonal
16 GRANGENEUVE Toujours plus d'élèves à l'institut
17 MARSENS L'admission d'ados en crise a explosé

18 RÉNOVATION Lifting historique pour l'église d'Attalens
19 CHIÈTRES La modernisation de la gare coûtera 23 millions
20 COMPTES Lausanne emprunte pour son ménage courant

«Il y a assez de garde-fous pour éviter les dérapages financiers»

NOUVELLE CONSTITUTION • Le 16 mai, le texte sera soumis au peuple. Le Gouvernement fribourgeois recommande le oui. Le point avec le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf.

KESSAVA PACKIRY,
PHILIPPE CASTELLA

A un mois jour pour jour de la votation cantonale, le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, directeur des Institutions, de l'agriculture et des forêts, livre son avis sur le projet de nouvelle Constitution. Et il profite au passage de tordre le cou à certains arguments avancés par les opposants.

La révision totale de la Constitution a été inscrite dans le programme gouvernemental 1997-2001. En tant que directeur des Institutions, vous avez donc mis sur les rails le projet. Aujourd'hui, le papa est-il fier du bébé?

Pascal Corminbœuf: – Le papa n'y est pas pour grand-chose. Le Conseil d'Etat avait proposé des idées – à travers ses cahiers d'idées – mais nous avons ensuite laissé travailler les commissions.

De ces idées lancées en l'air, qu'en reste-t-il lorsque vous regardez ce qui est retombé par terre?

– Il y a pas mal de choses qui ont été reprises. Je regrette toutefois qu'on ait été très frileux sur les structures territoriales. Le cahier d'idées N° 4 se voulait résolument tourné vers de nouvelles structures. Il était même provocateur. Nous sommes allés très loin dans la notion de régions, avec l'idée que chaque région est responsable d'elle-même. Mais ça n'a pas été retenu. A la nuance près que les constituants ont voulu un préfet placé à la tête d'un district, mais sans dire combien il y a de districts. Et l'on ne dit plus dans le texte que ce préfet est le représentant du Gouvernement. Ça nous donnera une marge de manœuvre.

La nouvelle Constitution: un texte novateur ou un toilettage de l'ancien?

– Il ne révolutionne pas beaucoup de choses, c'est vrai. La principale innovation pour moi, c'est l'ouverture du vote aux étrangers sur le plan communal. Mais non pas, comme on essaie de nous le faire croire, à des étrangers qui ne sont pas en situation régulière. Il y a des critères assez précis: avoir un permis d'établissement et être domicilié dans le canton depuis au moins cinq ans. Une des grandes peurs sous-jacentes au départ, c'était de voir le corps électoral modifié politiquement. Mais on constate que dans les cantons qui ont introduit ce droit, comme le Jura, Vaud ou Neuchâtel, on n'a pas eu de modifications fondamentales. Je rappelle enfin que c'est seulement en 1952 qu'on a donné le droit de vote aux Confédérés dans ce canton. On oublie cela.

Et le partenariat enregistré pour couples de même sexe?

– Ce qui me frappe, c'est le nombre de personnes qui ont évolué sur ce

dossier. Il y a beaucoup de constituants qui m'ont confié que jamais ils n'auraient cru accepter un article comme celui-là. Et puis, au fil des débats, ils ont entendu des arguments. Surtout, et je crois que c'est une des choses qui ont fait avancer le sujet, l'assemblée constituante a décidé de ne pas mettre le partenariat enregistré pour couples de même sexe dans l'article consacré au mariage. Mais dans un autre article, pour donner des droits à ces personnes qui n'en ont pas du tout aujourd'hui. Je pense que sinon on aurait eu une campagne plus virulente à ce sujet. Mais tout le monde reconnaît qu'il y a un problème, notamment pour les visites à l'hôpital, le droit de succession, etc.

Partagez-vous l'avis de ceux qui pensent que la nouvelle Constitution n'est qu'un recueil de bons sentiments, de prestations sociales que l'Etat ne pourra pas se payer?

– Non. J'ai d'ailleurs un peu regretté que l'on n'ait pas davantage parlé de notre rapport sur les incidences financières de l'avant-projet. Avec ce document de 25 pages, le Conseil d'Etat a fait un énorme travail en chiffrant, dans la mesure du possible, tout ce que pouvait coûter la nouvelle Constitution. Ou bien en déterminant la marge de manœuvre qu'on avait au niveau légal. Ce travail-là n'a été fait nulle part ailleurs. Le canton de Vaud avait écrit quatre lignes sur les conséquences financières de sa nouvelle Constitution. Et Berne un petit paragraphe pour dire qu'on ne peut rien dire. C'est dommage que notre document n'a pas été davantage exploité par la Constituante.

Justement: il a été exploité, mais dans le sens contraire... Beaucoup de monde pointe du doigt le Conseil d'Etat, qui n'aurait pas été capable de chiffrer véritablement ces conséquences financières.

– Alors ça, c'est n'importe quoi. Parce que plus sérieux travail que ça, nous ne pouvions pas faire.

Craignez-vous que les nouveautés inscrites dans la Constitution n'entraînent une hausse d'impôts?

– Pas avec la situation du canton de Fribourg qui, malgré tout ce qu'on raconte, n'a pas 3000 francs de dette nette par habitant. Beaucoup de cantons envient notre situation financière.

Donc, selon vous, ce texte n'entraînerait pas des coûts insupportables pour le canton...

– Non. Il y a suffisamment de garde-fous dans la Constitution pour que, en l'appliquant, on ne puisse pas faire de dérapages financiers. Avec l'article sur l'équilibre des finances ainsi qu'une cote d'alerte ramenée à 2%, je ne vois pas quelle bêtise on pourrait faire avec ce texte-là.

D'aucuns prônent le rejet pour pouvoir déboucher sur une



Malgré de fortes oppositions, Pascal Corminbœuf se veut optimiste: le projet peut passer. ALAIN WICHT

deuxième mouture qui ne pourrait être que meilleure. Votre avis?

– Cela peut aller dans un sens comme dans l'autre. Mais c'est un pari qui me paraît relativement risqué. Ceux qui tiennent pour une Constitution plus sociale diront: on n'a pas pu aller assez loin. Et on va recommencer les bagarres de première lecture. Ce n'est pas pour autant qu'il faut accepter n'importe quel texte. Mais le projet de nouvelle Constitution n'est pas n'importe quel texte: nous le trouvons équilibré avec quelques audaces. Et le peuple fribourgeois nous a habitués à certaines audaces, lors des élections. Peut-être qu'il peut en avoir aussi lors des votations.

Propos recueillis par KP et PhC

POSITION

Un soutien à la retirette? «Mais pas du tout»

A voir la position du Conseil d'Etat, on a l'impression qu'entre lui et le projet de nouvelle Constitution, ce n'est pas l'amour fou...

– Je crois que c'est un soutien raisonnable, un oui raisonné.

Mais quand on lit: «...même si certaines de ses propositions n'ont pas été prises en compte, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il se justifie de faire bon accueil au projet de Constitution...», ça laisse plutôt l'image d'un soutien à la retirette, non?

– Pas du tout. Mais il faut bien se dire que la Constitution idéale, comme certains la rêvent, n'existe pas. Il y a une dizaine de points sur lesquels nous n'avons pas été suivis. Et c'est ce que nous avons voulu dire dans notre prise de position: nous ne sommes pas derrière tous les articles, mais quand nous prenons l'ensemble du projet, nous pouvons recommander le oui.

Il n'est pas question d'unanimité dans cette prise de position... Cela signifie que le Conseil d'Etat ne l'était pas?

– Nous avons estimé qu'il était inutile d'inscrire le mot «unanime» dans notre texte.

Mais c'était plutôt du quatre contre trois ou du six contre un?

– Non, non. C'est une position assez claire du Conseil d'Etat.

Partagée par les sept membres du Gouvernement, donc...

– En tout cas pour le communiqué, oui. Tout le monde y a mis sa patte.

Le Conseil d'Etat va-t-il s'engager dans cette campagne?

– Dans la mesure où nous sommes sollicités, oui. Mais pas in corpore. Nous nous sommes laissés la possibilité de participer à des débats.

Les nombreuses réactions de rejet ne vous poussent pas à intervenir d'une manière plus forte et plus visible?

– Je pense que le Conseil d'Etat s'engagera davantage une fois que tous les partis politiques auront pris position. Une des positions clefs sera celle du PDC (ndlr: elle sera connue le 22 avril).

On a vu les radicaux rejeter nettement le projet. Pourtant, leurs représentants à la Constituante s'étaient prononcés en sa faveur. Ça vous étonne?

– Je crois que chez les radicaux il y a toujours la frustration de n'avoir pas pu confier ce travail au Grand Conseil. En tout cas de la part de certains députés. Ce qui m'a frappé, c'est la virulence de certains constituants radicaux, que j'ai très peu entendus pendant les débats, mais qu'on a beaucoup entendus lors de la séance finale.

Et toutes ces réactions de rejet, ça vous inspire des craintes quant à l'issue du vote, le 16 mai?

– Je pense que cette Constitution a des chances de passer. Pas de manière très nette. Mais ça dépendra aussi beaucoup de la position du PDC. Une autre inconnue, c'est de savoir si réellement les Fribourgeois suivront les recommandations des partis.

Propos recueillis par KP et PhC

Et l'absence de variantes?

Critiquée par beaucoup, l'absence de variantes ne peut que rendre plus clair le texte qui sera soumis au peuple le 16 mai. C'est du moins l'avis de Pascal Corminbœuf, qui salue l'audace des constituants d'avoir pris cette décision. «La majorité d'entre eux ont décidé de faire du tout ou rien. C'est un risque supplémentaire, mais c'est en même temps un certain courage.» Et le conseiller d'Etat d'argumenter: si le texte avait eu trois variantes, portant par exemple sur le droit de vote des étrangers, sur le PACS et sur l'assurance-maternité, que se serait-il passé? «Supposons que je ne veuille pas que le PACS et les droits politiques des étrangers passent. Je rejette donc ces deux variantes. Mais si à l'issue de la votation, le texte approuve le droit de vote des étrangers, je me sentirai floué. Parce que cette variante-là, je ne l'avais pas acceptée. Donc le projet soumis est plus clair. Et j'ai toujours pensé que si le texte était clair, une ou deux audaces auraient une chance de passer dans une Charte équilibrée.» KP/PhC

PUBLICITÉ



Gérard Bourgarel, Fribourg
Secrétaire de Pro Fribourg

"Parce que le temps n'a pas de marche arrière"

Le 16 mai

DISON
OUI
à la nouvelle
Constitution
fribourgeoise

PUBLICITÉ



Exposition de 400 m²
BLOECHLE FILS SA
CUISINES SUR MESURE
Estavayer-le-Lac ☎ 026 663 99 00